

# Miscellanea

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale**

Band (Jahr): **73 (1959)**

Heft 2-3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Miscellanea

**Das Wappen des Papstes.** — Am 15. November hat der « Osservatore Romano » eine nach dem Originalentwurf des Schreibers dieser Zeilen hergestellte Federzeichnung des Wappens von Papst Johannes XXIII. veröffentlicht und als offizielle Darstellung des neuen Papstwappens erklärt.

Der Papst hat seinen früheren Schild, den er als Patriarch von Venedig geführt hat, beibehalten. Seinem persönlichen Wappen: auf einem von Silber und Rot dreimal geteilten Schild ein silberner Turm (welches sich auf dem von ihm bisher gemieteten Ferienhaus in Sotto il Monte, das in der Vergangenheit einmal einem Roncalli gehört hatte, unter dem Verputz der Vorderfront befand und vor einigen Jahrzehnten bei einer Renovierung freigelegt wurde), hat der heutige Papst, als er Erzbischof wurde, zwei heraldische Lilien beigelegt, die den Turm begleiten.

Diese Lilien haben nichts mit Marienverehrung und nichts mit Frankreich zu tun. Sie gelten als Symbol des Patrons des Bistums Bergamo, des thebäischen Martyrers Alexander, in dessen *Legende* die Lilien eine Rolle spielen. Aus Anhänglichkeit an sein Heimatbistum hat der neuernannte Erzbischof Roncalli im Jahre 1925 diese Lilien in sein Wappen aufgenommen. Dem Turm, der althergebracht ist, eine tendenziöse Bedeutung zumessen zu wollen, ist absurd. Wenn der Turm vom heutigen Papst selber gewählt worden wäre, dann bestünde die Möglichkeit, dass er ihn in Anspielung an die Anrufungen « Turm Davids », « Turm der Stärke » oder « elfenbeinerer Turm » gewählt hätte. Er hat ihn aber nicht gewählt, sondern übernommen; und warum früher bestimmte Wappenzeichen angenommen wurden, wissen wir selten, weil ihre Wahl häufig rein willkürlich war.



Abb. 6.  
Prägiesiegel S. H. des Papstes Johannes XXIII.

Als Patriarch von Venedig hat der heutige Papst seinem früheren Wappen das Bistums- oder Patriarchalwappen von Venedig als Schildhaupt hinzugefügt. Dies ist: in Silber der naturfarbene (gelbliche) geflügelte Markuskönig, der vor sich ein offenes Buch hält mit der Inschrift: PAX TIBI MARCE EVANGELISTA MEUS. Dies geschah so, dass der Turm, der vorher in den oberen

silbernen Schildteil hineinragte, niedriger gehalten wurde. Dadurch wurde das Schildhaupt frei für den Markuskönig, den man sowohl heraldisch im Profil als auch mit dem Beschauer zugewendetem, etwas humanisiertem Kopf darstellen kann. Der Heilige Vater hat diese Form gewählt. In der Regel wurde von den Päpsten nur das eigene Wappen geführt ohne Beifügung. Nur vier Päpste (Benedikt XIII., Clemens XIV., Pius VII. und Gregor XII.) fügten ihren Wappen die sehr unheraldischen Zeichen ihrer Orden bei. Sie waren vorher Dominikaner, Franziskaner, Benediktiner bzw. Kamaldolenser gewesen. Gerade der Beifügungen wegen sind diese vier Wappen vom heraldischen Standpunkt aus bedauerlich. Papst Pius X., der gleichfalls vorher Patriarch von Venedig gewesen war, hat als fünfter in der langen Reihe eine Ausnahme von der Regel gemacht und das patriarchale Schildhaupt von St. Markus beibehalten. So wollte es nun Johannes XXIII., der für Heraldik sehr viel Sinn und Verständnis hat, dem aber auch Motive der Pietät überaus naturgemäss sind, in Erinnerung an seinen Vorgänger auf dem Patriarchenstuhl von Venedig und auf dem Stuhle Petri, sowie aus Wohlwollen für die Venezianer, ebenfalls tun.

Die Würdezeichen des päpstlichen Wappens, die ausserhalb des Schildes stehen, sind die dreikronige Tiara und die die Binde- und Lösegewalt versinnbildenden Schlüssel (Matthäus 16:18 f.), die — einer golden, der andere silbern — durch eine rote Kordel verbunden, hinter oder über dem Schild gekreuzt sind. Von diesen Schlüsseln (Gold/Silber) leiten sich auch die

päpstlichen Farben (Gelb und Weiss) ab. Das Wappen des Papstes erscheint nun auf allen päpstlichen Gebäuden, über den Portalen aller Kirchen in Rom sowie der Basiliken und der päpstlichen Vertretungen in allen Ländern. Der Fischerring und das bleierne Bullensiegel tragen das Wappen nicht. Dagegen erscheint es bei der Veröffentlichung von Enzykliken und päpstlichen Erlassen, als Briefkopf bei päpstlichen Handschreiben, als Brief- und Verschluss-siegel sowie als Prägesiegel auf Diplomen und Ernennungsurkunden (Abb. 6). Dieses *Prägesiegel* für Papst Johannes XXIII. wurde bereits von Graveurmeister Rudolf Niedballa in Dürscheid bei Bergisch Gladbach (Lehrer an den Kölner Werkschulen) gefertigt. Vom gleichen Meister werden auch die übrigen heraldischen Instrumente des neuen Pontifex hergestellt.

D. Dr. B. B. Heim.

### Timbres-poste héraldiques polychromes aux armes des grandes villes de France. (suite).

**BORDEAUX.** — Le blason de Bordeaux rappelle toute l'histoire de la capitale de l'Aquitaine.

Le château symbolise l'ancien château Trompette qui défendait la ville au bord de la Garonne et dont les restes portent le nom de château de la Grosse Cloche.

En pointe le croissant évoque la forme que prend la Garonne à l'endroit où elle devient le port de Bordeaux qui s'appela pour cette raison « Port de la Lune ».

Le léopard surmontant le château est celui attribué à Eléonore d'Aquitaine, héritière de Guillaume X, dernier duc d'Aquitaine (Eléonore, née en 1122 fut mariée à 15 ans à Louis VII de France. Répudiée pour son inconduite par le concile de Beaugency en 1152, elle se remaria six semaines après à Henri de Plantagenet qui devint en 1154 le roi Henri II d'Angleterre. Ce fut l'origine de la guerre de Cent ans).

La Guyenne ne revint à la France qu'en 1453 après la guerre de Cent ans, c'est ce que rappelle le semé de fleurs de lis en chef et la fière devise.

Bordeaux fut l'une des 40 bonnes villes qui avaient le droit d'envoyer un représentant au sacre du Roi et de porter un chef fleurdelisé. Le blason de Bordeaux est timbré de la couronne murale à cinq tours et supporté par deux antilopes héraldiques (animaux chimériques en usage dans le bestiaire de l'héraldique anglaise, Henri V le vainqueur d'Azincourt et son fils Henri VI en firent leur emblème). Le tout est posé sur un l'stel portant la devise rappelant tous les meubles de l'écu :

LILIA SOLA REGUNT UNDAS LUNAM CASTRA ET LEONEM

(Seuls les lis gouvernent les eaux, la lune, le château et le lion).

La description héraldique du blason de Bordeaux est la suivante :

De gueules au château dit « La Grosse Cloche » d'argent, ouvert et ajouré du champ, maçonné de sable, surmonté d'un léopard d'or, et posé sur les ondes d'azur chargées d'un croissant d'argent; au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or. (Fig. 7).

**NICE.** — L'un des plus anciens documents conservé aux archives municipales de Nice est la première page des statuts d'Amédée VIII datant de 1430. L'aigle représentant la ville est figurée sans couronne. Depuis quelques dizaines d'années, la municipalité de Nice timbre son papier administratif avec un blason à l'aigle couronnée qui est ainsi devenue semblable à celle figurant dans le blason du Comté.

Certains historiens feraient remonter l'origine de l'aigle à la fondation de Nice après la victoire remportée en 300 avant J. C. par les Massiliens sur les Liguriens. Nice venant du grec Nike qui signifie Victoire.

Il est plus vraisemblable que cette aigle proviennent du Saint Empire Romain dont dépendait la maison de Savoie, et qui portait: d'or à l'aigle de sable becquée et membrée de gueules. (La maison de Savoie porta ce blason jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle dut l'abandonner à la suite de différends avec l'Empereur pour porter le blason actuel d'argent à la croix de gueules).

L'un de ses membres, Amédée VII, s'habillant de rouge, était appelé le Comte rouge. Il est possible d'envisager que l'aigle de sable du Saint Empire fut alors représentée de gueules pour devenir l'aigle de Nice. L'aigle de Nice comme celle du Comté sont posées sur les trois monts symbolisant le mont Alban, le mont Gros et le mont Chauve qui furent représentés tantôt de sable, tantôt de sinople. Ces trois monts sont soutenus par les ondes évoquant le



Fig. 7. Armes de Bordeaux.

bord de mer. La description héraldique du blason actuel de la ville de Nice est la suivante: D'argent à l'aigle couronnée au vol abaissé de gueules posée sur trois coupeaux de sinople, le tout sur une mer d'azur ondée d'argent. (Fig. 8).

NANTES. — Le plus ancien document héraldique municipal est le sceau de l'ancienne Prévôté de Nantes représentant dans une sorte de nacelle en forme de pirogue ornée de pennons, Pierre de Dreux, cadet capétien, armé de toutes pièces, debout, brandissant son épée et portant l'écu des Dreux: échiqueté d'or et d'azur, auquel il ajouta en 1213 un franc-quartier d'hermine en hommage à sa femme Alix de Thouars, Comtesse de Bretagne. Ce blason fut celui de Bretagne jusqu'en 1297, où le Comté fut érigé en Duché pour Jean II. En exergue est gravée la mention: *Sigillum prepositure Nannetensis*. Au revers le contre sceau représente une barque de même style à un mât retenu par deux cordages avec quatre mouchetures d'hermine entourant le mât.

Cet emblème du commerce par eau auquel sont jointes les hermines de Bretagne est depuis cette époque le symbole de la ville. En 1514, au décès de la duchesse Anne deux fois reine de France, la ville de Nantes était représentée comme suit selon un texte de l'époque: *de gueulles a ung chef d'Hermignes, a une nef d'or flottante sur mer, mastée cordée et humée de mesme, d'une voile d'argent enrichie d'Hermignes*.

Le chef d'hermine, concession ducale antérieure à la duchesse Anne, fut attribué à la ville par son père François II.



Fig. 8. Armes de Nice.



Fig. 9. Armes de Nantes.



Fig. 10. Armes de Lille.

La symbolique des voiles d'hermine rappelant l'ancien écu ducale est antérieure à la concession du chef. Les habitants de Nantes voulant concrétiser que face à la France, Nantes était bien la capitale bretonne.

Le brevet d'enregistrement à l'Armorial général par d'Hozier représente un écu avec une barque de type pêcheur sur une mer d'azur.

Sous l'Empire, Napoléon fit mettre au-dessus du chef à cinq hermines le semis d'abeilles sur champ de gueules, symbole des bonnes villes qui envoyaient un représentant au sacre. Le navire devint alors une frégate contournée sur un champ de pourpre.

A la Restauration le navire fut représenté à trois mâts et toujours contourné sur une mer d'azur. Cette représentation erronée fut l'objet d'une lettre rectificative en date du 3 février 1816 répondant à une demande de la municipalité et accordant la modification de l'émail de la mer qui fut alors représentée de sinople et le navire ne fut plus contourné.

La description héraldique du blason actuel de la ville de Nantes est la suivante: De gueules à une nef d'or équipée d'hermines, voguant sur une mer de sinople, au chef d'hermines, (Fig. 9). Devise:

FAVET NEPTUNUS EUNTI: (Neptune favorise sa marche).

Nantes fut la première ville décorée de la médaille de la Libération (Décret du 11 novembre 1941 et reçut la croix de guerre 1939-45 à l'ordre de l'Armée (Décision n° 92 du 11 novembre 1948).

LILLE. — Le premier sceau représentant la ville de Lille est conservé aux archives de France sous le N° DD 5533.

Il représente une fleur de lis florencée. Il est appendu à une charte datant de 1199 par laquelle la ville jure d'observer la paix conclue à Péronne entre Philippe Auguste et le Comte de Flandre.

Les autres sceaux d'échevinage qui suivent représentent une simple fleur de lis parfois accompagnée du lion de Flandre. Sceaux datant de 1286 (DD 5534 et 5537); sceaux de Flandre (N°s 4000 à 4006).

Jusqu'en 1789 la ville de Lille porta comme symbole communal la fleur de lis d'argent sur champ de gueules.

Sous le 1<sup>er</sup> Empire cet emblème floral fut considéré à tort comme la fleur de lis de l'ancien régime et la ville fut dotée par décret impérial du 6 juin 1811 d'un blason représentant une composition imagée évoquant la ville bombardée par les Autrichiens en 1792, le tout surmonté d'un chef de gueules à trois abeilles d'or des bonnes villes de l'Empire.

Sous la Restauration l'on reprit le blason à la fleur de lis.

En 1830 il n'y a plus de symbole, les sceaux représentant un écu vide!

Le second Empire fit reprendre les armoiries du 1<sup>er</sup> Empire.

Après le 4 septembre 1870 on conserva le blason donné sous l'Empire mais les abeilles furent remplacées par trois étoiles d'or.

En 1882 la municipalité essaya timidement de reprendre l'ancien blason floral, mais pour des raisons politiques la belle fleur de lis florencée de 1199 fut appelée fleur d'iris!

En 1900, un décret incorpora, en contradiction avec tous les usages, l'étoile de la Légion d'honneur dans l'écu.

Enfin, après la guerre 1914-1918 la municipalité est revenue plus sagement à la fleur de lis pure et simple en lui donnant un graphisme bien caractéristique qui la différencie de celle de la maison de France.

La description héraldique du blason actuel de la ville de Lille est la suivante: De gueules à la fleur de lis d'argent. (Fig. 10).

Par décret de la Convention Nationale N<sup>o</sup> 37 du 12 octobre 1792 la ville de Lille reçut la mention: « A bien mérité de la Patrie » pour la résistance de ses habitants à l'Armée d'invasion autrichienne.

Par décret du 9 octobre 1900 et pour ce même fait la ville fut décorée de la Légion d'honneur.

En hommage à sa conduite pendant la guerre 1914-1918 Lille reçut une citation à l'ordre de l'armée le 19 avril 1920 et l'ordre Portugais de la Tour et de l'Epée pour l'aide apportée aux soldats portugais (Diplôme de chevalier du 17 octobre 1920).

Enfin la mention « A bien mérité de la Patrie » et la croix de guerre 1939-1945 avec palme lui furent conférées par décision N<sup>o</sup> 92 du 11 novembre 1948. R. LOUIS.

**A propos de la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, en 1869.** — A l'occasion de l'inauguration du canal de Suez en 1869, Massonnet a édité une médaille dont le diamètre est de cinq centimètres. Elle porte à l'avvers l'inscription: « Sous le règne d'Ismail Pacha, le canal de Suez a été livré à la navigation. » Au verso, se voit la représentation géographique du canal de Suez entourée d'une couronne formée des écus de dix-neuf Etats et des mots « Ferdinand de Lesseps Promoteur ». L'inscription circulaire: « Inauguration du canal 17 nov. 1869 \* percement de l'isthme de Suez » encadre le tout.

Ces écus nationaux, de dimensions nécessairement fort réduites, 6 mm × 5 mm, bien exécutés, ne portent pas certains menus détails que le graveur a été dans l'impossibilité de traduire. Ils constituent un petit armorial d'une partie des Etats européens, auxquels sont joints les Etats-Unis d'Amérique, l'Etat de Tunis et la vice-royauté d'Egypte. Bien que la médaille ait été frappée en 1869, ces écus illustrent la situation politique antérieure à l'unification de l'Italie qui eut lieu en 1859. Décrivons ces écus dans l'ordre où ils sont placés.

EMPIRE FRANÇAIS: D'azur à l'aigle impériale d'or.

VICE-ROYAUTÉ D'ÉGYPTE: De gueules au croissant d'argent tourné à senestre, accompagné d'une étoile du même. Pour l'Empire Ottoman, le croissant est tourné à dextre.

EMPIRE RUSSE: D'argent à l'aigle bicéphale de sable, couronnée d'or, becquée, lampassée et armée de gueules, tenant dans ses serres un sceptre d'or à dextre et un



Fig. 11.  
Médaille inaugurale du Canal de Suez, 1869.

- globe d'azur cintré et croisété d'or, à senestre, portant en abîme un écusson d'or au saint Georges de sable.
- EMPIRE D'AUTRICHE: D'or à l'aigle bicéphale couronnée d'or, becquée et armée d'or, tenant dans ses serres une épée et un sceptre à dextre et un globe à senestre, le tout d'or; sur le tout un écu tiercé en pal au 1 d'or au lion de gueules (qui est *Habsbourg-Argovie*), au 2 de gueules à la fasce d'argent (qui est *Habsbourg, anciens ducs d'Autriche*), au 3, d'or à la bande de gueules chargée de trois aiglettes d'argent (qui est *Lorraine*).
- ROYAUME DE GRANDE-BRETAGNE: Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à trois lions léopardés d'or, au 2 d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné de même (*Ecosse*), au 3, d'azur à la harpe d'or (*Irlande*).
- RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS: D'argent à sept pals de gueules, au chef d'azur chargé de huit étoiles d'argent.
- ROYAUME D'ESPAGNE: Ecartelé aux 1 et 4 de gueules au château à trois tours d'or (*Castille*), aux 2 et 3 d'argent au lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'or (*Léon*), sur le tout, d'azur à trois fleurs de lis d'or (*Bourbon*).
- ROYAUME DES PAYS-BAS: D'azur billetté d'argent au lion d'argent tenant une épée du même.
- ÉTAT DE TUNIS: De gueules à la bannière de sinople, chargée d'une étoile filante d'or, la hampe étant surmontée d'un croissant montant d'argent. — Cet état était pratiquement indépendant.
- ROYAUME DE SARDAIGNE: De gueules à la croix d'argent.
- CONFÉDÉRATION SUISSE: De gueules à la croix alésée d'argent.
- ROYAUME DE BELGIQUE: De sable au lion d'or.
- GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE: Palé de trois pièces, au 1 d'or à la bande de gueules, chargée de deux aiglettes d'argent (*Lorraine*), au 2, de gueules à la fasce d'argent (*Habsbourg*), au 3, d'or à six tourteaux mis en orle, cinq de gueules, celui du chef d'azur à trois fleurs de lis d'or (*Toscane*). A l'extinction des Médicis, en 1737, la Toscane fut donnée à la Maison de Lorraine. Marie-Thérèse de Habsbourg (1740-1780) épousa le duc François de Lorraine et fonda la Maison Habsbourg-Lorraine: François 1<sup>er</sup> devint empereur (1743-65). L'un de leurs petit-fils devint grand-duc de Toscane. En 1848 la république toscane fut proclamée, mais en mars suivant, le grand-duc vint reprendre son trône, qu'il dut abandonner en 1859.
- ROYAUME DES DEUX-SICILES: Ecartelé, au 1 d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure composée d'argent et de gueules (*Bourgogne-moderne*), au 2, contre-écartelé en sautoir, aux 1 et 4, d'or à quatre pals de gueules (*Aragon*), aux 2 et 3, d'argent à l'aigle de sable (*Sicile*), au 3, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même (*Jérusalem*), au 4, d'azur semé de fleurs de lis d'or au lambel à trois pendans en chef de gueules (*Anjou-Naples*). Sur le tout, d'azur à trois fleurs de lis d'or à la bordure de gueules (*Anjou-Duché*). La Maison d'Anjou fournit un roi en 1266 et conserva la royauté jusqu'en 1435. Celle-ci passa alors à la Maison d'Aragon jusqu'en 1504, puis les Deux-Siciles devinrent possession espagnole jusqu'en 1713. Naples passa alors à l'Autriche et la Sicile à la Savoie qui fut échangée contre la Sardaigne. Le royaume des Deux-Siciles était reconstitué en 1735 et passa aux Bourbons.
- ÉTATS DE L'ÉGLISE: De gueules à deux clefs passées en sautoir, l'une d'argent, l'autre d'or, accompagnées en chef de la tiare.
- ROYAUME DE PRUSSE: D'argent à l'aigle monocéphale couronnée de sable, tenant dans ses serres une épée à dextre et un globe à senestre, le tout d'or.
- ROYAUME DU DANEMARK: Ecartelé  
 au 1 d'or à trois lions léopardés d'azur l'un sur l'autre, accompagnés de neuf cœurs (anciennement feuilles de nénuphar) de gueules, disposés 3.3 et 3 (*Danemark*) <sup>1)</sup>  
 au 2, d'or à deux lions d'azur (*Sleswig*) <sup>2)</sup>  
 au 3, coupé, au 1 d'azur à trois couronnes d'or (*Suède*) <sup>3)</sup>  
 au 2, parti de gueules à une morue séchée d'argent sans tête couronnée d'or (un faucon depuis 1903, abandonné en 1944) (*Islande*) <sup>4)</sup>  
 au 2, d'azur au bélier d'argent (*Iles Feroë*) <sup>5)</sup>  
 accompagné d'un ours assis de même (*Groenland*) <sup>6)</sup>  
 au 4, coupé, au 1 d'or au lion d'azur, accompagné de 9 cœurs de gueules (*Roi des Goths*) <sup>7)</sup>  
 au 2, de gueules au dragon couronné d'or (*Roi des Wendes*) <sup>8)</sup>  
 une croix pattée d'argent à la bordure de gueules broche sur la partition (*Danebrog*)

<sup>1)</sup> Les trois lions sont connus déjà avant 1200. Les AHS 1909/104 les attribuent à l'Abbaye de N.-D. de Luns. Le nombre de neuf feuilles de nénuphars était déjà fixé en 1546.

<sup>2)</sup> Deux lions léopardés sont les armes brisées des Valdemar: elles ont été portées par le roi Abel, fils puiné de Valdemar le Victorieux, lorsqu'il était duc du Jutland méridional en 1245, et par ses successeurs au trône ducal. Employé par les rois du Danemark dès 1460.

<sup>3)</sup> La reine Marguerite a porté les trois couronnes dans son écu en 1391, pour désigner l'union des trois royaumes scandinaves. Portées définitivement par le Danemark dès 1613.

<sup>4)</sup> La morue d'argent, sans tête, couronnée d'or, est connue dès 1415.

<sup>5)</sup> Le bélier remonte probablement au XIV<sup>e</sup> siècle, introduit dans les armes en 1819.

<sup>6)</sup> L'ours paraît pour la première fois dans une pièce d'or en 1666.

<sup>7)</sup> Le lion fut choisi en 1449 par Charles 1<sup>er</sup>, il symbolisait le titre de *roi des Goths* employé par Valdemar IV en 1362. Supprimé, il fut réintroduit par Christian III. Il rappelle la conquête du Gotland.

<sup>8)</sup> Le dragon fut porté en 1440 par le roi Christophe de Bavière. Il était l'emblème du roi des Wendes. Il symbolise la victoire remportée par l'évêque Absalon sur les Wendes en 1169.

Sur le tout, un écu écartelé  
 au 1 de gueules à une feuille d'ortie d'argent chargée d'un écu de gueules au chef  
 d'argent, à la bordure de gueules  
 au 2, de gueules au cygne colleté d'une couronne d'or  
 au 3, de gueules au cavalier d'argent  
 au 4, de gueules à une tête de cheval d'or

(Holstein) <sup>1)</sup>  
 (Stormarn) <sup>2)</sup>  
 (Ditmarsken) <sup>3)</sup>  
 (Lauenbourg) <sup>4)</sup>

Sur le tout, un écu parti  
 au 1, d'or à deux fasces de gueules  
 au 2, d'azur à la croix d'or

(Oldenbourg) <sup>5)</sup>  
 (Delmenhorst)

Une partie des renseignements ont été aimablement donnés par M. Sven Tito Achen, à Copenhague, qu'il en soit sincèrement remercié. D'autres ont été puisés dans AHS 1935/1-7.

ROYAUME DU PORTUGAL: D'argent à cinq écussons, disposés en croix, d'azur, chargés de cinq besants d'argent, à la bordure de gueules chargée de sept tours d'or (Castille).

ROYAUME DE SUÈDE ET NORVÈGE: Parti à 1 de gueules au lion d'argent tenant une hache du même (Norvège), et au 2, d'azur à trois couronnes d'or (Suède).  
 Ad. Decollogny.

### Das Exlibris des Landammanns Stanislaus Alois Christen von Nidwalden 1761.

— Unterwaldner Exlibris aus dem 18. Jahrhundert sind Seltenheiten. Eine besondere Rarität ist das hübsche Blatt Wegmann Nr. 1229. Dem Schreibenden sind nur zwei alte Originale bekannt.

Sein Besitzer Stanislaus Alois Christen entstammt dem Nidwaldner Landleutegeschlecht, das in Wolfenschiessen, Büren und Buochs ansässig war. Stammvater ist Jenni Christen, der 1433 vom Kloster Engelberg Grundbesitz auf Altzellen erwarb. Stanislaus Alois wurde 1751 Landesfähnrich, war 1753-1761 Statthalter, 1759-1760 Landvogt in Sargans und erreichte 1761 die Würde des Landammanns, die er bis 1779 noch vier weitere Male bekleidete.

Weit mehr als die Person des Gewählten interessiert uns der Künstler, der ihm im Jahre der Wahl das schöne Eignerzeichen schuf. Es ist kein Geringerer als Nidwaldens berühmter Porträt- und Kirchenmaler Johann Melchior Wyrsh, dem die dankbare Nachwelt 1948 in Buochs das würdige Denkmal eingeweiht hat. Es handelt sich nicht nur um das einzige Exlibris des Meisters, sondern wohl auch um den einzigen Kupferstich, der auf uns gekommen ist. Er misst 49 × 64 mm und ist signiert: M: W: Sculp. An einem Baumstamm lehnt die mit einem Palmzweig geschmückte, gekrönte Kartusche, auf die sich ein Putto mit Zirkel und Buch stützt. Das Wappen zeigt auf einem Dreieck ein von einem Pfeil durchbohrtes Herz, aus dem drei gestielte Rosen wachsen, beseitet von zwei sechsstrahligen Sternen. Darunter die Legende: « Hr. Stanislaus Aloÿs Christen. Landtaman Ao. 1761 ». Wyrsh zeichnet das Wappen in der häufigsten und jetzt allgemein üblichen Form: In Blau auf grünem Dreieck ein rotes, von einem goldenen, weiss befiederten Pfeil schräglinks nach oben durchbohrtes Herz, aus dem drei rote, goldbesamte Rosen mit grünen Blattstielen wachsen, beseitet von zwei sechsstrahligen goldenen Sternen. (Abb. 12).



Abb. 12.  
 Ex-libris Christen, 1761.

Die häufig überlieferten Christenwappen zeigen viele Varianten. So erscheinen die Rosen auch weiss, die Schildfarbe ist oft silbern, was heraldisch einwandfreier wäre. Auf den 12 Stifterchilden der Bruder Scheuber-Legende im Vorzeichen der Pfarrkirche zu Wolfenschiessen zeigt die Hälfte das Feld blau, die andere silbern, was darauf schliessen lässt, dass es sich um zwei Zweige des Geschlechtes handelt. Der Pfeil ist hie und da silbern oder golden mit silberner Spitze, auch schrägrechts nach oben oder auch nach unten gerichtet. Die beiden Sterne fehlen gelegentlich. Die Wappenbücher kennen zudem Schilde mit einem Bock oder einer Hausmarke, die als persönliche Abzeichen zu deuten sind.  
 P. Plazidus Hartmann.

<sup>1)</sup> La feuille d'ortie était autrefois une bordure dentelée, qui s'est déformée par degrés.  
<sup>2)</sup> Le cygne colleté d'une couronne d'or figure pour la première fois dans les armoiries du roi Jean, alors *electus* en 1476. Il rappelle l'incorporation du Stormarn au duché de Holstein.  
<sup>3)</sup> En 1559, quand le roi Frédéric II conquiert le pays des Dithmarses, il créa ces armes pour désigner cette contrée, incorporée en 1474 au duché de Holstein.  
<sup>4)</sup> La tête de cheval, armes de Lauenbourg, ont été créées et incorporées dans les armoiries royales en 1819, en remplacement de la Norvège détachée du Danemark.  
<sup>5)</sup> Christian 1<sup>er</sup> de la Maison d'Oldenbourg monta sur le trône en 1448. Cette Maison resta sur le trône jusqu'en 1863, où elle passa avec Christian IX à la Maison de Glücksbourg.



Fig. 13. Oeuvre caractéristique de Paul Boesch: l'ex-libris du Dr Schnyder.

**Paul Boesch a fêté ses 70 ans.** — Nous souhaitons à notre ami et membre une vie encore longue et féconde. Paul Boesch a renouvelé l'art héraldique contemporain. Son grand talent a conféré à ses œuvres un style original, robuste, dépouillé, d'une suprême élégance. Sa production est considérable: gravures sur bois, ex-libris (fig. 13), planches héraldiques, vitraux. Elle a enrichi le patrimoine artistique de notre pays. O. C.

**Un plat d'étain aux armes d'un abbé cistercien.** — Nous avons sous les yeux un plat d'étain du XVIII<sup>e</sup> siècle orné en son milieu de deux écus ovales timbrés d'une couronne à cinq fleurons surmontée d'une mitre et d'une crosse. L'écu de dextre est de sinople (hachures inversées, vraisemblablement de pourpre) à la bande losangée de deux tires d'argent et de gueules, celui de senestre de gueules à la roue de moulin (fig. 14). Le poinçon indique: Lucas Wick, de Bâle.

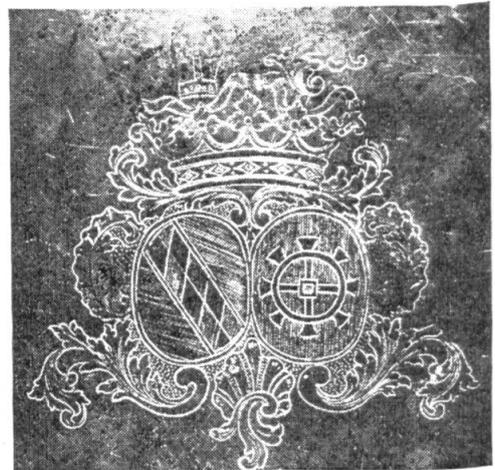


Fig. 14. Armes d'Augustin Muller, abbé de Saint-Urbain.

Mitre et crosse sont les attributs d'un évêque ou d'un abbé, la bande losangée des deux tires du premier écu indique Cîteaux. Le propriétaire

du plat dut donc être le chef d'une abbaye cistercienne. Le poinçon et la couronne (qui est du genre de celles employées naguère par les cantons) semblent nous permettre de confiner nos recherches à la Suisse. Après 1650 il n'y eut qu'un seul abbé cistercien qui porta la roue de moulin entière dans ses armes: Augustin Müller qui fut abbé de Saint-Urbain de 1751 à 1768.

Dans une précédente miscelle, nous avons décrit un sceau de ce même abbé. Le champ de l'écu y était d'azur.

Nous supposons que le sens divergent des hachures est dû à une erreur dans l'un des deux cas.

Malgré tout, nous croyons pouvoir attribuer les armes de ce plat à l'abbé Augustin Müller.  
Frédéric de Mulinen.

**Armoiries paysannes valaisannes d'inspiration italienne** (voir *Archivum Heraldicum* 1956, n<sup>o</sup> 4). — Ces trois nouvelles armoiries ont été relevées dans la commune d'Evolène; deux sont des peintures murales, la troisième est taillée au trait dans le bois d'une poutre. L'origine italienne de ces blasons est indiscutable, elle est particulièrement marquée dans les armes Vuignier portant un baptistère, un campanile et une église, composition architecturale inconnue en Valais.



Fig. 15. Armoiries Metrailler. 1786.



Fig. 16. Armoiries Vuignier. 1806.

METRAILLER. Peinture aux Haudères, 1786: *Coupé d'argent au lion couronné issant d'or, et échiqueté de gueules et d'argent* (fig. 15).

VUIGNIER. Peinture à Evolène, 1806: *D'azur à la fleur de lis accompagné en chef d'un baptistère entre deux roses et, en pointe, d'un campanile, d'une rose et d'une église, le tout d'or* (fig. 16).

QUINODOZ. Poutres sculptées aux Mayens de Cotter et à la Sage, 1819: *Un loup passant sur une hallebarde mouvant en barre du flanc dextre du cartouche, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées* (fig. 17). Emaux inconnus. Ajoutons que le surnom de la famille Quinodoz est le loup. *Olivier Clottu.*



FIQC·MQ·IQ·AQ·MQ  
LANP819

Fig. 17.  
Armoiries Quinodoz, 1819.

**L'étendard de S.A.R. la Princesse Béatrix des Pays-Bas.** — Le décret royal du 10 novembre 1955 (Bulletin des Lois n° 520) publie le blasonnement officiel de l'étendard de S.A.R. Béatrix, Princesse des Pays-Bas, d'Orange-Nassau et de Lippe-Biesterfeld.

L'étendard oblong, dont la hauteur est égale au  $\frac{5}{6}$  de la longueur, est découpé d'une échancrure triangulaire égale au  $\frac{1}{3}$  de sa longueur. De couleur orange, il porte une croix d'azur-Nassau. La largeur de la croix est égale au  $\frac{1}{5}$  de la hauteur de l'étendard, son centre se trouve au  $\frac{5}{12}$  en la longueur du drapeau à partir de la hampe. La croix est chargée en abîme d'un médaillon circulaire orange (au diamètre égal aux  $\frac{3}{14}$  de la longueur de l'étendard) chargé de Nos armes<sup>1)</sup> telles qu'elles ont été fixées par décret royal du 10 juillet 1907 (*Bulletin des Lois n° 181*)<sup>2)</sup>. L'écu est timbré de la couronne royale.

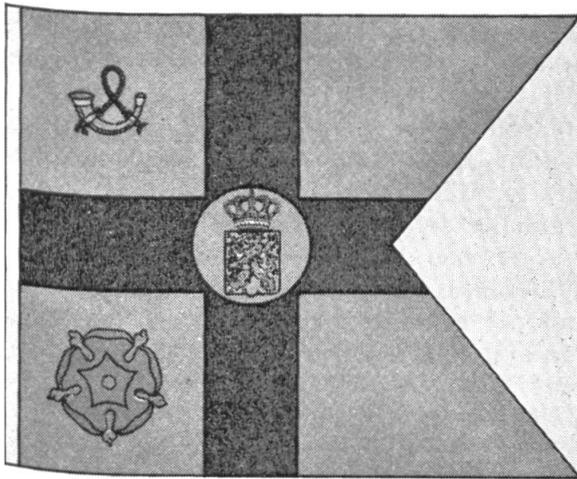


Fig. 18. Etendard  
de S.A.R. la Princesse Béatrix des Pays-Bas.

Le quartier supérieur dextre porte un cor de chasse d'azur, lié et pavillonné de gueules, virolé d'argent (Orange), et le quartier inférieur du même côté, une rose de gueules boutonnée et barbée d'or (Lippe).

En comparant cet étendard avec celui utilisé par S.M. la Reine Juliana avant son accession au trône, on remarque que tous deux ont été composés selon les mêmes principes: cor de chasse des princes d'Orange au quartier supérieur, figure héraldique de la maison paternelle de la Princesse au quartier inférieur, à savoir la rencontre de buffle de Mecklembourg pour la Princesse Juliana, la rose de Lippe pour sa fille.

Pour la forme de l'étendard les principes de tradition aux Pays-Bas ont été observés: l'étendard est carré pour les chefs d'Etat, oblong pour les princes de la Maison Royale, oblong avec échancrure triangulaire pour la Reine-mère et les princesses de la Maison Royale.

*F. Renssen, Elisabeth Prins.*

### La France à la recherche d'un symbole national: « du bestiaire à la flore ». —

La plupart des pays du monde ont comme symbole national des animaux dans des attitudes agressives. Aigles et lions, toutes griffes dehors, symboles de l'esprit conquérant et dominateur de leurs ancêtres, sont toujours les emblèmes par lesquels sont représentés les peuples qui manifestent les sentiments les plus pacifiques. Que leur situation géographique les situe à l'est ou à l'ouest d'un idéal politique différent, nous les retrouvons à la recherche de la paix, manifestant sans complexe leur présence dans les assemblées internationales par les images de cette ménagerie symbolique de carnassiers.

Pour les aigles: l'Albanie, l'Espagne, les Etats-Unis, le Mexique, la République fédérale allemande, la Pologne, et depuis sa récente révolution, l'Egypte!

<sup>1)</sup> C.a.d. les armes royales.

<sup>2)</sup> Modifié par décret royal du 13.VII.1909 (*Bull. des Lois n° 271*).

Pour les lions et les léopards: la Belgique, la Bulgarie, la Suède, la Norvège, le Luxembourg, la Tchécoslovaquie et la Grande-Bretagne.

Depuis la première guerre mondiale, l'U.R.S.S., voulant faire du monde entier un peuple de travailleurs servant son idéal, a chargé le globe terrestre des pacifiques attributs du moissonneur et du forgeron, outils qui furent souvent les premières armes de tous les émeutiers! Elle revendiqua aux Etats-Unis d'Amérique la paisible étoile de Bethléem, en la faisant briller d'un feu ardent. Tous les satellites de l'U.R.S.S. ont bien entendu placé, par foi ou par raison, l'étoile enflammée dans leur drapeau ou dans leurs armoiries, afin que nul n'ignore leur idéal politique.

Quand parviendrons-nous à voir clair dans nos idées et à ne pas admirer chez les autres le panache des réceptions, où la grandeur demeure attachée aux plus anciennes traditions, alors qu'une grande nation comme la nôtre hésite à s'exprimer par les symboles de gloire qui marquent l'empreinte de son passé? En raison de ce complexe, faussement républicain, l'art des symboles reste toujours attaché aux idées de l'ancien régime. Le peu d'imagination du R et de l'F de notre symbole national désole nos amis étrangers. Ils ne comprennent pas qu'un grand pays si libéral, où le rayonnement artistique est toujours aussi puissant, reste attaché à un désuet souvenir alphabétique de l'école maternelle!

Si l'on excepte les onze années du Premier Empire, où l'aigle napoléonienne fit trembler l'Europe sans pouvoir l'unir, et les dix-neuf années du Second Empire, depuis cent quatre-vingts ans la France est toujours à la recherche d'un symbole national.

Le but de cet exposé n'est pas de tirer les conclusions, qui ne peuvent d'ailleurs être prises que par les plus hautes autorités qui ont actuellement en mains les destinées du pays.

Mais il nous faut cependant déplorer que nous ayons abandonné ce symbole floral le plus pacifique en faisant croire qu'il est attaché au souvenir d'un régime passé. Les lis de France étaient encore à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle le symbole de prétention de souveraineté datant de la guerre de Cent Ans, qui figuraient dans l'un des quartiers des armes de Grande-Bretagne. Et nos lis expriment toujours dans les armoiries du Canada les origines dont est fière la minorité française.

Certes, il ne peut être question de reprendre le blason d'azur à trois fleurs de lis d'or qui fut associé à l'idée de royauté. Mais il convient cependant de remonter un peu plus loin dans l'histoire de la France pour retrouver présente dans les batailles la bannière de France d'azur semée de fleurs de lis d'or côtoyant le gonfanon de gueules semé de flammes d'or qui était déposé dans la basilique de Saint-Denis et levé pour la défense du patrimoine national.

Après avoir rayonné sur le monde avec l'image symbolique de ses lis, la France fut ensuite représentée sous toutes ses Républiques et ses Empires par les trois couleurs de son drapeau.

Il y a là tous les éléments permettant de créer un symbole historique à la France renaissante et reprenant sa place dans le monde. Ces éléments peuvent être acceptés par tous ceux qui pensent encore national dans notre pays et osent l'exprimer, sans pour cela abdiquer leur foi républicaine.

Robert LOUIS.

**Le drapeau de la Source.** — L'école d'infirmières de la Source à Lausanne possède dorénavant un drapeau. Inauguré le 14 mars, il porte: *burelé ondé d'argent et d'azur, au canton dextre d'argent chargé d'une croix alésée de gueules*. Ce bel emblème dessiné par notre membre, le D<sup>r</sup> Michel Jéquier, rappelle avec bonheur l'uniforme des garde-malades par ses couleurs et le nom de l'école par ses ondes.

O. C.

« Die Flagge des Heiligen Landes ». — Im « Jahrbuch für internationales Recht » (8. Band. Heft 1/2. März 1959. — Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht. S. 101 ff.) veröffentlicht Landgerichtsrat Dr. jur. Gerhard Dumke, Oberhausen (Rheinlande) eine interessante Studie über die Flagge des Heiligen Landes (Vexillum Terrae Sanctae — Pavillon hiérosolymitain), die uns mit einer wenig bekannten und beachteten Erscheinung vertraut macht. Die Flagge zeigt auf weissem Grunde ein rotes Kreuz oder Kruckenkreuz, begleitet von vier kleinen roten Kreuzen. Dieses Zeichen erscheint zuerst als Pilgerfahne der Heiliglandfahrer, wird dann aber seit dem 17. Jahrhundert als Flagge von Schiffen geführt, die Almosen aus Europa nach dem Hl. Land oder aber auch Pilger dorthin brachten. Das Recht der Verleihung stand bis 1851 dem Kustos der Heiliglandprovinz des Franziskanerordens, nachher dem lateinischen Patriarchen von Jerusalem zu, wozu in späterer Zeit die Legalisation durch den französischen Konsul in Jerusalem kam. Seit 1878 war die Verleihungsdauer auf 25 Jahre beschränkt und seit 1881 durfte die Gesamtzahl der ausgeteilten Patente nur 50 betragen und jährlich höchstens vier Patente verliehen werden. Die Verleihung selbst war an gewisse Bedingungen geknüpft. Die Flagge wurde nicht nur von den europäischen Mächten sondern auch von der Hohen Pforte und selbst den nordafrikanischen Seeräuberstaaten respektiert. Seit dem 17. Jahr-

hundert wurde die Flagge als Ehrenflagge des Generalkapitäns von Venedig und im 19. Jahrhundert von der französischen Marine geführt. Das letzte Patent wurde 1891 durch das lateinische Patriarchat ausgestellt, so dass die letzte Flaggenführungsbefugnis 1916 formell erloschen sein dürfte. Die Flagge wird indessen heute noch auf dem Gebäude der Custodia di Terra santa und wohl auch auf dem Lateinischen Patriarchat in Jerusalem offiziell gehisst. P. R. H.

**Encore l'écu d'Yverdon.** — Les intéressants articles de M. Kasser (Annuaire 1957 et 1958 des *Archives héraldiques*) font ressortir une certaine instabilité pour ce qui concerne la couleur du champ de l'écu yverdonnois, tantôt de sinople, tantôt d'argent. Le livre des comptes de la Ville de 1628, rendus par Jérôme Délard, bourgeois et « des membres des seigneurs douze conseillers », porte sur la première page un écu à trois bandes ondées, où les émaux ne sont pas indiqués; la lettre Y fait d'autre part défaut. Cet écu est placé dans un cartouche, bien dessiné, où l'on relève la devise « Superna Quaerite », que l'on trouve sur le fronton du temple bâti en 1727 et sur divers dessins des cloches d'Yverdon. Cette intéressante gravure (fig. 19) peut être rapprochée de celle publiée par les AHS. de 1904, sous la signature de Landry, relevée sur les Registres de la Manufacture d'Yverdon, où le champ est de sinople. Ce dessin presque contemporain est un témoignage de plus de la fantaisie, si l'on peut employer ce terme, avec laquelle on traitait les armoiries de la Ville.



Fig. 19. Armes de la ville d'Yverdon, 1628.

Il est intéressant d'autre part de signaler que les comptes Délard sont établis sur papier filigrané, portant deux écus, sans indication d'émaux, surmontés de deux ours affrontés. L'écu de dextre est un coupé dont le 2 est échiqueté de 6 tires sur 7 divisions verticales. Celui de senestre porte une bande chargée d'une croix dans un carré, accompagnée de deux autres carrés échiquetés de 6 points. Ad. Decollogny.



Abb. 20. Grabplatte des Pfarrers Dick, 1659.

**Grabplatte des Pfarrers Dick.** — David Dick war der jüngere Sohn des Lienhard Dick, Pfarrer zu Messen. Er wurde getauft zu Messen 1584, kam als Helfer nach Untersee 1612, als Pfarrer nach Diemtigen zu anfang 1613, nach Erlenbach Mitte 1615, als zweiter Pfarrer nach Thun zu Ende 1628 und sodann nach Wichtrach im Oktober 1636. An ihn « David Crassus » erinnert eine Grabplatte unter der Kanzel im Chor der Kirche zu Wichtrach (Abb. 20). Er starb am 16. Februar 1659.

Auf der oben erwähnten Grabplatte befindet sich unter dem von einem Lorbeerkran umrahmten Wappen der Familie Dick nachfolgende Inschrift:

« Weil ich gelebt hab in der  
welt  
Hatt mir Christo zu leben  
gfelt  
Jetz da ich nun gestorben  
bin  
Halt ich Jesum für mein  
gewein  
Er ist mein Leben alle  
zeit  
Das wären wird in Ewig-  
keit  
Lebt auch also ihr Kinder  
mein  
So werdet ihr Gotteskinder  
sein  
Und wird auch Christus Ewig-  
lich  
Mit seinem heil Erfrewen  
Euch. »

In der Umrahmung finden sich folgende Angaben:

« HIC JACET VIR REVERENDUS ET CLARISSIMUS DÑS DAVID CRASSUS QUI OBIIT A° DÑI 1659 M. FEBR. D. 16. MINISTERII ET VITAE CONJUGALIS CUM UNA CONJUGE 46. AETATIS SUAE 75. »

Sie lauten in deutscher Übersetzung: Hier ruht der ehrwürdige und ausgezeichnete Mann, Herr David Dick, welcher starb im Jahr des Herrn 1659 am 16. Tag des Monats Februar, im 46. Jahr seines Kirchendienstes und seines Ehelebens mit Einer Gattin, im 75. Jahr seines Alters.  
*Karl Wilhelm Dick, Bern.*

Der Schweizer Familienforscher 1958, XXV. Jahrgang. *Die Familie Dick, der Bürgeren zu Bern.* Seite 106-109, 152.

**Contribution à l'héraldique ecclésiastique: l'Annuario Pontificio.** — S'il est déjà assez rare de rencontrer dans l'annuaire officiel d'un Etat la reproduction des armoiries ou seulement la description de celles-ci, la publication <sup>1)</sup> du Saint-Siège est d'autant plus remarquable qu'elle contient non seulement les armoiries en couleurs du Souverain Pontife mais également une série de celles de ses prédécesseurs depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle ainsi que les armes de tous les cardinaux vivants.

Etant donné le caractère de cette revue, nous n'entrons pas ici dans les particularités, parfois discutables, de la présentation de cette publication ni ne désirons relever certaines mentions depuis longtemps dépassées <sup>2)</sup> comme les omissions <sup>3)</sup> et modifications <sup>4)</sup> survenues depuis peu. Bornons-nous aux questions purement héraldiques.

Les armoiries de S.S. Jean XXIII sont décrites dans cette revue <sup>5)</sup> et ailleurs <sup>6)</sup>. Leur parenté avec celles des Roncali, de Rovigo (voir Rietstap) est évidente. Relevons que la tour « au naturel » ne nous satisfait pas beaucoup car une tour peut être de briques ou de marbre, ce qui modifie donc sensiblement sa couleur. La conservation du « chef » patriarcal de Venise — de création moderne, nous semble-t-il, et peu harmonieux par ses deux métaux l'un sur l'autre — peut être regretté malgré le précédent de saint Pie X. — A signaler la variante à la page 60 où l'on a donné par erreur au cardinal de la Torre, les anciennes armoiries du cardinal Roncalli.

En ce qui concerne la série des écus pontificaux depuis Innocent III (1198-1216), on n'est donc pas remonté aussi loin que Galbreath <sup>7)</sup> ou Bayer <sup>8)</sup>. — Pour Clément IV, on n'a pas tenu compte des observations de Galbreath <sup>9)</sup> qui nous paraissent cependant justifiées. — L'écu d'Innocent V manque de base documentaire, comme celui de Martin IV ignore délibérément le sceau de Brion, reproduit par Galbreath <sup>10)</sup> qui appelle <sup>11)</sup> les armes de Célestin V « parfaitement imaginaires ». Egalement pour Benoît XI, il y a opposition entre Galbreath <sup>12)</sup> et l'Annuario Pontificio, ce qui est doublement fâcheux puisque ce dernier ne donne évidemment aucune explication de son choix. Pour des raisons à nous inconnues, l'Annuario donne une série d'écus d'antipapes (et cela en dehors de l'ordre chronologique) à laquelle il aurait aussi bien pu renoncer; celui de Benoît (XIII) ne devrait d'ailleurs pas être un « coupé ». — Pour les écus des deux papes Borja, l'Annuario se serait utilement référé aux AHS <sup>13)</sup>: une rectification s'impose en ce qui concerne la queue du bœuf et la bordure (voir aussi notre illustration, fig. 21). — Adrien VI qui, longtemps, portait dans l'Annuario le nom de famille « Boyens » <sup>14)</sup>, est devenu « Florensz » <sup>15)</sup> tandis que Galbreath mentionne <sup>16)</sup>; à notre avis avec

<sup>1)</sup> *Annuario pontificio per l'anno 1959*, Cité du Vatican (Tip. poligl. vat.), 1959, 1920 pages.

<sup>2)</sup> Par exemple le « ministre de l'intérieur »: p. 1166.

<sup>3)</sup> Nous connaissons un protonotaire apostolique *ad instar* (le renvoi, p. 1397, à p. 1126 est inexact; lire « p. 1172 »), de nationalité suisse, dont nous avons eu en main la confirmation, signée (8 déc. 1947) par le doyen, Mgr. Carinci: on cherche cependant en vain notre compatriote dans l'Annuario Pontificio.

<sup>4)</sup> La prise du chiffre « XXIII » par le Pape actuel, a nécessité la suppression de la numérotation des successeurs de Saint-Pierre: en effet, Jean XXIII (Cossa) était inséré jusqu'alors comme 206<sup>e</sup> successeur du prince des Apôtres et son portrait figure comme tel dans la série en mosaïque dans la basilique de Saint-Paul hors les murs.

<sup>5)</sup> 1959, p. 26 sq.

<sup>6)</sup> « Le Parchemin », Bruxelles, 1958, pp. 145-148; 1959, p. 8.

<sup>7)</sup> DONALD LINDSAY GALBREATH, *Papal heraldry*, Cambridge, 1930, pl. IV. — Signalons que les couleurs de l'écu d'Urbain III (Crivelli) sont ici données inexactement par Paul Boesch.

<sup>8)</sup> F. J. BAYER, *Das Papstbuch*, Munich (1925), p. XVI sq. (les dessins d'après Ströhl).

<sup>9)</sup> Op. cit., pp. 73-74.

<sup>10)</sup> Op. cit., p. 75.

<sup>11)</sup> Op. cit., p. 76.

<sup>12)</sup> Op. cit., p. 76.

<sup>13)</sup> 1950, pp. 1 sq. et 106 sq.

<sup>14)</sup> Au lieu de « Boevens », i.e. fils de Baudouin (nom de son père).

<sup>15)</sup> C'est-à-dire Florensz(oon), i.e. fils de Florent!

<sup>16)</sup> Op. cit., p. 89.

raison, la probabilité qu'il était de la famille Schrevel<sup>1)</sup>. — Si le dragon de Grégoire XIII<sup>2)</sup> est correct, celui de Paul V devrait porter un « chef de l'Empire » tandis que l'Annuario donne un écu coupé. La même inexactitude s'y trouve pour Alexandre VIII. — Le « chef » d'Innocent X serait mieux reproduit selon Galbreath<sup>3)</sup>. — L'écu de Benoît XIV montrerait mieux quatre (au lieu de trois) pals<sup>4)</sup>. — La comète de Léon XIII est posée en barre tandis que Galbreath, d'après Hupp, la préfère<sup>5)</sup> en bande, position qui se trouve au moins aussi souvent que l'autre. — L'écu de Pie XI est ici « coupé », ce qui est une des trois variantes de cette « appropriation » des armes de la famille Ratti-Opizzoni.

Nous en arrivons aux armoiries cardinalices<sup>6)</sup> et nous en rencontrons des formes assez diverses. Signalons toutefois avec satisfaction que les écus des nouveaux cardinaux de curie (Cento, Chiarlo, Confalonieri, Tardini, etc.) ont renoncé au symbolisme tant critiqué<sup>7)</sup>, ce qui n'est malheureusement pas le cas chez d'autres (Quiroga, Léger).

Un détail qui plaira peu à certains doctrinaires mais qui est tout à fait conforme aux anciens usages qui veulent que l'écu d'un prélat qui n'est pas noble de naissance, soit strictement personnel<sup>8)</sup>, se retrouve, comme jadis dans les armoiries différentes des cardinaux Pierre et Henri Gasparri, dans celles des cardinaux Gaetan et Hamlet-Jean Cicognani qui différencient (ici par une terrasse) leurs écus bien qu'ils soient frères.

Les armoiries des sièges sont plutôt rares et ne semblent se trouver que dans les pays nordiques. Relevons ici une des erreurs de Mgr Heim<sup>9)</sup> au sujet des armoiries de l'archevêque de Westminster<sup>10)</sup> : il confond celles du siège, variante de celui de Cantorbéry, avec le pallium conféré à l'archevêque. Un cas similaire se présente pour le siège d'Armagh, variante de ceux, anglicans, d'Armagh et de Dublin.

Si l'écartelé des anciens évêchés composant son diocèse, s'impose pour l'évêque de Berlin, on comprend moins celui, tout nouveau, pour Vienne qui jusqu'alors était toujours « parti » du siège et du titulaire.

Signalons une vieille erreur de nouveau répétée, celle de l'écu du cardinal Canali chez lequel manque la croix pattée de gueules brochant sur l'écartelé. On la voit cependant à la façade de l'église de son titre cardinalice.

Enfin un mot sur les ornements extérieurs parmi lesquels on constate l'absence totale de la croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre<sup>11)</sup>. — Quant à celle de Saint-Jean, nom bien plus correct que celui de « Malte »<sup>12)</sup>, il y a plusieurs variantes. Bien des cardinaux y renoncent tout à fait ou ne la font pas figurer à l'Annuario Pontificio<sup>13)</sup>. D'autres (Micara, Spellman — très correctement sur le « parti » personnel de son écu —, G. Cicognani) conservent l'ancien usage du « chef de la Religion »<sup>14)</sup> tandis que plusieurs, bien que seulement membres honoraires de l'Ordre, font usage d'une autorisation récente (et superflue) de poser<sup>15)</sup> leur écu sur

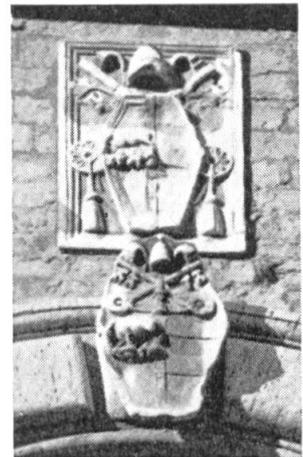


Fig. 21.  
Armes papales Borja.

<sup>1)</sup> Voir surtout NAHUY, dans annuaire « Adler », Vienne, 1882, p. 25.

<sup>2)</sup> Relevons que le cliché chez GALBREATH, op. cit., p. 93, ill. 170, est retourné.

<sup>3)</sup> Op. cit., p. 97, ill. 178.

<sup>5)</sup> GALBREATH, op. cit., p. 102.

<sup>4)</sup> Op. cit., p. 105.

<sup>6)</sup> L'Annuario Pontificio a oublié (p. 35) que le nombre des cardinaux dépasse maintenant les 70.

<sup>7)</sup> GÉZA GROSSCHMID, *Contemporary Church heraldry in America*, dans « Recueil du IV<sup>e</sup> Congrès international des sciences généalogique et héraldique », Bruxelles, 1958, pp. 151-157. (Trad. espagnole dans revue « Hidalguia », Madrid, 1958, p. 913 sq.)

<sup>8)</sup> JOSEPH V. BAUER, *Das Wappen als gewerbliche Marke*, dans annuaire « Adler », Vienne, 1903, p. 77 sq.

<sup>9)</sup> Lui-même oublié à la p. 1515 à laquelle renvoie p. 1809.

<sup>10)</sup> BRUNO BERNARD HEIM, *Coutumes et droit héraldiques de l'Eglise*, Paris, 1949, p. 85.

<sup>11)</sup> Cet Ordre a complètement disparu de l'Annuario Pontificio (sauf p. 71 ou incidemment). De même, les titulaires des Ordres du Christ et de l'Eperon d'or n'y sont plus énumérés. — A la p. 1309, on a oublié le nouveau collier de l'Ordre Pie (*Acta Apostolicae Sedis*, 1958, p. 29; GIACOMO CARLO BASCAPÈ, *L'Ordine sovrano di Malta e gli ordini equestri della Chiesa...*, II, Milan, 1959, p. 88). A la page suivante, on répète la vieille fable que, dans le bref du 31 octobre 1841, Grégoire XVI parlerait d'un Ordre de « St-Sylvestre ».

<sup>12)</sup> Voir nos constatations *La croix dite de Malte*, dans « Rivista Araldica », Rome, 1956, p. 250 sq.

<sup>13)</sup> Ainsi le président de la Commission cardinalice pour les affaires de l'Ordre souverain, militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem (sans « dit de Rhodes, dit de Malte »), le cardinal Tisserant, pose (par exemple sur son papier à lettres) son écu sur la croix à huit pointes. Elle manque dans l'Annuario Pontificio.

<sup>14)</sup> Voir notre article *Au sujet de l'héraldique de l'Ordre de Saint-Jean*, dans « Revue d'histoire ecclésiastique suisse », 1945, p. 53.

<sup>15)</sup> S.M. *Ordine Gerosolimitano di Malta — Ruolo generale ufficiale del gran magistero*, Milan, 1949, p. 70. Ibid. dans l'édition française qui est un peu plus correcte dans ce chapitre. — L'interprétation de Mgr HEIM, op. cit., p. 182 (3), du mot *addere* dans le décret du 15 janvier 1915 (« Acta Apostolicae Sedis », 1915, p. 172) est erronée: voir notre remarque dans « L'Intermédiaire », Bruxelles, 1950, p. 159.

la croix à huit pointes (Micara — outre le « chef de la Religion » —, Pizzardo, Tedeschini, Cento, Tardini). — L'Annuario Pontificio a inventé, on se demande pourquoi, une curieuse addition héraldique pour les cardinaux qui, comme le grand-prieur de Rome, le cardinal Canali, et ceux que nous venons de mentionner en dernier lieu, posent leur écu sur la croix de Saint-Jean: huit petites perles posées directement sur le bord supérieur de l'écu. Leur raison nous échappe, ce que nous avons du reste dit (inutilement, hélas) déjà ailleurs<sup>1</sup>).

Ces constatations montrent que, aussi louable que soit la tentative de rendre plus intéressante l'héraldique aux milieux ecclésiastiques qui, en général, s'en passionnent très peu<sup>2</sup>), il serait utile d'apporter quelques corrections à l'Annuario Pontificio. S'il veut continuer ce genre de publication — et nous ne pourrions qu'y applaudir —, il retournera aussi utilement à l'ancien format (par exemple celui de l'édition 1946) des armoiries qui, dans leurs dimensions actuelles, sont très difficiles à déchiffrer, et cela spécialement en ce qui concerne celles assez nombreuses, hélas, qui par leur symbolisme et leurs surcharges, deviennent presque incompréhensibles.

Z. B.

## Bibliographie

C. PAMA : **Heraldiek**. Prisma-Boeksch, Utrecht-Antwerpen.

Ce petit traité du blason d'une édition populaire rendra service à celui qui voudra s'initier à la science héraldique. Illustré de bons dessins en noir, il est terminé par un lexique. Ce volume, sans aucun doute, contribuera à la diffusion du goût pour les armoiries aux Pays-Bas.

O. C.

JACQUES DUPANLOUP : **Ancêtres de Savoie et de Saintonge**. Paris, 1957, en dépôt à la librairie Saffroy, 4, Rue Clément, Paris 6e.

Avec une patience inlassable, durant vingt années, l'auteur a établi ses quartiers d'ascendance sur six générations. Ses aïeux appartenant à la paysannerie et à l'artisanat, il est remarquable qu'il soit arrivé à élaborer un tableau qui ne présente que de rares lacunes. Une notice est consacrée à chaque famille (il y en a plus de 70) dont le nom et l'origine sont expliqués et la généalogie dressée. C'est dire l'intérêt de cette monographie pour celui qui aime les bonnes terres de Savoie et de Saintonge et désire connaître ceux qui les ont peuplées et travaillées.

O. C.

JOSEPH VALYNSEELE. **Les princes et ducs du Ier Empire, non maréchaux, leur famille et leur descendance**. Un volume, 348 pages, 3000 Fr. S'adresser à l'auteur : 126, Boulevard de Magenta, Paris X.

Ce nouvel ouvrage de Joseph Valynseele forme diptyque avec le livre qu'il a publié en 1957 sur « Les maréchaux du I<sup>er</sup> Empire, leur famille et leur descendance », volume que l'Académie française a couronné en juin 1958.

Ces princes et ducs non maréchaux sont seize: six militaires que la chute du régime ou les aléas de la faveur du maître empêchèrent d'obtenir le prestigieux bâton (Arrighi de Casanova, Caulaincourt, Duroc, Girard, Junot et Savary), un marin (Decrès) et neuf civils (Cambacérès, Dalberg, Fouché, Gaudin, Lebrun, Maret, Champagny, Régnier et Talleyrand). Les deux volumes, on le voit, réunissent tout entier le haut état-major du système napoléonien.

Comme il l'avait fait pour les maréchaux, l'auteur consacre un chapitre à chacun de ses personnages. On y trouve à peu près tout ce qu'on peut souhaiter savoir sur eux-mêmes et sur leur famille: étapes importantes de la carrière, écrits, lieu de la sépulture, ascendance, frères et sœurs, épouse, descendance. Tout savant, tout érudit qu'il est, ce nouveau livre de Joseph Valynseele n'a rien d'austère, ni de rébarbatif. Il fourmille de détails curieux, de révélations amusantes, de rapprochements inattendus.

**A Roll of Arms**, New England Historic Genealogical Society, Boston, 1958.

Ce septième cahier contient 72 armoiries de familles américaines d'origine européenne accompagnées d'une brève notice historique et du blasonnement des armes. Plusieurs familles de souche suisse sont représentées: Gallatin, Goetchius (Göttschi), Graffenried, Iselin, Sandoz, Zollikofer.

O. C.

<sup>1</sup>) *Quelques considérations sur l'héraldique ecclésiastique*, dans « L'Intermédiaire », Bruxelles, 1950, p. 156.

<sup>2</sup>) GIUSEPPE DALLA TORRE DI SANGUINETTO, *L'araldica ecclesiastica*, dans revue « Vita e pensiero », Milan, 1941, fasc. 9 (septembre).